

## **Compte rendu du Conseil Municipal** **Séance du 4 février 2020**

L'an deux mil vingt, le 4 du mois de février à 21 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pomarez se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude LASSERRE, Maire.

Date de la convocation : 28 janvier 2020.

Présents : Mmes Anne Marie DESTIZONS, Claire COURBAIGTS, Véronique DARRIGADE, Maryse DUPRAT, Emilie GARDESSE, Véronique GUILHORRE, Joëlle LAGOUARDETTE, Isabelle PANDELES, Hélène TORTIGUE, Ms Jean Jacques BARGELES, Pascal CASSIAU, Alain GARBAY, Jean Claude HAYET, Christian LASSERRE, Claude LASSERRE, Ludovic NOUGARO  
Jérôme ROBILLARD, Guy SAINT-JEAN.

Après modification, le compte rendu de la séance du 7 janvier est adopté à l'unanimité.

### **RECRUTEMENT TEMPORAIRE**

Suite à un arrêt de travail, il s'avère nécessaire de recruter temporairement un agent administratif, opérationnel sans délai. Le CDG et les communes et communautés de communes voisines ont été sollicités pour le cas où il/elles auraient un agent à temps partiel à nous proposer. Par le biais de Terre de Chalosse, Mlle Elise Fauré a fait acte de candidature.

Celle-ci a été auditionnée par les élus. En poste sur un temps partiel de 20h/sem à la mairie de Mugron, elle se voit confiée une mission complémentaire de 16,5h/sem à celle de Pomarez, dans un premier temps jusqu'au 29 février.

### **MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**

Mme Valérie Bats ayant obtenu une mutation pour la commune de Baigts en Béarn, il convient d'organiser celle-ci, étant donné qu'au vu des circonstances, Mme Bats est souhaitée par les deux collectivités. Sachant que son préavis cours jusqu'au 11 avril 2020, il est convenu ce qui suit entre les maires de Pomarez et de Baigts :

- Le préavis de Mme Bats est ramené au 31 mars 2020
- Jusqu'à cette date elle sera, par convention, mise à disposition de la commune de Baigts 2 jours par semaine (les mardis et jeudis).
- Lorsque la mutation sera effective, au 1er avril, la mairie de Pomarez facturera à celle de Baigts le temps passé jusqu'au 31 mars par Mme Bats à Baigts.
- Si, à compter du 1er avril, la mairie de Pomarez souhaite avoir les services de Mme Bats, un accord similaire entre les deux collectivités pourra être mis en pratique dans l'autre sens.

### **RECRUTEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE**

Le départ de Mme Bats implique son remplacement. Après discussion, les élus arrêtent la décision de recruter un agent au cadre de Rédacteur, catégorie B, voire au cadre d'Attaché, catégorie A. La publicité en ligne sera faite sur ces deux options.

M. le Maire donne à chaque élu un projet descriptif du poste à pourvoir, qui est validé par l'assemblée. La publicité apparaîtra cette semaine, pour le choix d'une candidature souhaitée fin février.

Sur la proposition de M. le Maire, la personne recrutée aura la responsabilité de tous les services, l'organigramme de la collectivité sera alors modifié dans ce sens.

### **SIEGE DES CANAILLOUS**

Mme. Karine Duranthon, secrétaire de l'association "Les Canaillous", demande à ce que le siège de l'association soit à la mairie de Pomarez, comme cela a été le cas il y a quelques années. Accord de l'assemblée.

### **PROJET LOGEMENTS CONVENTIONNES**

M. le Maire fait part de l'avancement de ce projet. Porté par la SAS "Les Pavillons du Soleil", un permis de construire a été déposé pour la construction de 5 pavillons de deux appartements chacun, sur une parcelle appartenant à la famille Sérès de Tercis, située au quartier Nolibos.

Le permis de construire vient d'être accordé. Le projet peut donc suivre son cours, sachant que la gestion de ces dix logements sera assurée par XL Habitat, structure émanant du Conseil Départemental.

### **TRAVAUX DE BATIMENTS**

M. Jérôme Robillard fait part des travaux devant être effectués dans les plus brefs délais. Il s'agit du remplacement de la toiture de la salle de motricité à l'école, par l'entreprise Dehez de Mongaillard, et de travaux sur la toiture de la salle des fêtes (arrêtiers et démoissage), par Christophe Dufau de Mouscardès. Ces deux chantiers sont prévus courant avril.

Il fait ensuite le point sur les travaux relatifs à l'Ad'Ap, l'agenda d'accessibilité programmé des bâtiments recevant du public. Ceux-ci, devant s'échelonner sur 6 années, respectent le planning prévisionnel.

### **PREPARATION DU BP 2020**

Celui-ci sera voté par l'équipe municipale issue des urnes le 15 mars prochain. Néanmoins quelques réunions sont programmées pour une première préparation :

- samedi 8 février, commissions voirie et bâtiments
- lundi 10 février, commission personnel
- mardi 18 février, commissions environnement et communication

### **QUESTIONS DIVERSES**

Béatrice Pora, contractuelle au poste de cuisinière à la cantine scolaire, sera stagiaire à ce poste à compter du 1er avril, sa candidature ayant été validée par les élus.

Le projet "réalité virtuelle", porté par l'APAT, voit son plan de financement très légèrement modifié. Le modèle de casque vidéo destiné aux visiteurs des arènes a évolué, ce qui entraîne un surcoût global de 200 € environ à prendre en compte pour le financement. Accord de l'assemblée.

M. le Maire fait part de prochains travaux d'électrification réalisés par le SYDEC chemin de la Barthe. Ceux-ci seront exécutés sans participation du budget communal. L'éclairage des arènes, qui doit être amélioré, sera modifié au mois de mars, avant les manifestations estivales.

L'assemblée accepte la proposition du journal Sud-Ouest transmise par Isabelle Pandelès, concernant une publicité relative à la mise en vente de lots aux deux lotissements, Pousicam et Pont-du-Bos. Un pavé paraîtra sur la page Sud-Ouest-Immo deux mardis d'affilée pour un montant total de 300 €TTC.

Comme tous les mois, une réunion s'est tenue ce matin avec les services techniques dans leurs locaux. Après un bref tour horizon sur les travaux en cours, rien de particulier à signaler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.